

Ecole Laigue 35 S.N.U.D.I. FORCE OUVRIERE

Bulletin aux écoles

N° 132 - 29 août 2017

Ecole Laïque 35 SNUDI Force Ouvrière 35 Rue d'Echange 35000 RENNES

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

RENNES PIC

Déposé le 29 août 2017 A distribuer avant le 4 septembre 2017

Les revendications contre la régression

Le gouvernement va bon train dans la mise en œuvre d'une politique de régression sociale qui va frapper les salariés, les chômeurs, les fonctionnaires et les retraités "et en même temps" favoriser les plus riches.

Tout en menant au pas de charge, par ordonnances, une nouvelle réforme du code du travail, pour achever de liquider les droits collectifs des salariés du privé, le gouvernement multiplie les

mesures d'austérité budgétaires : augmentation de la CSG, annonce de 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires, rétablissement du jour de carence, gel du point d'indice... et, dernière décision en date, réduction drastique des emplois aidés (avec les conséquences que l'on imagine, notamment, sur le fonctionnement des écoles).



Dans l'Education Nationale, les premières mesures du ministre Blanquer, si elles semblent répondre localement aux attentes des personnels, ne font en réalité que poursuivre et amplifier l'entreprise de dislocation du cadre national de l'école. L'immense majorité des collègues continuera de subir les effectifs chargés, l'inclusion systématique d'élèves à besoins particuliers (sans disposer des moyens d'y répondre), les pressions de la hiérarchie, des "partenaires". C'est en effet 75 millions d'économies qui sont exigées du ministère de l'Education Nationale dès cette année.

Aux politiques austéritaires, aux logiques d'individualisation, de dislocation, le SNUDI FO oppose les revendications : défense du code du travail, des conventions collectives nationales et des statuts qui

garantissent, dans le public comme dans le privé, des droits collectifs nationaux, augmentation des salaires, création des postes statutaires nécessaires...

La première étape dans la construction du rapport de force sera la journée de grève et de manifestations interprofessionnelles le 12 septembre prochain, à l'appel de la CGT, FO, Solidaires, FSU, contre la réforme du code du travail.

Le SNUDI FO 35 et la FNEC FP FO 35 appelleront à la grève : c'est tous ensemble que nous stopperons les politiques d'austérité et de destruction des droits collectifs.

Sommaire

p. 1 : La Une

p. 2 : Rentrée 2017

Contrats aidés

p. 3: Rythmes scolaires

p. 4: Adhésion 2017

CPPAP N° 0718 S 06431

Directeur de publication : Sylvain VERMET Imprimé au siège du syndicat ISSN 1250 − 8098 (prix 0,3€) Trimestriel **SNUDI-FO 35** 35 rue d'Échange 35000 RENNES Tel: 02 99 65 36 63 (lundi, mardi) 06 43 03 93 67 (autres jours) Site: http://www.snudifo35.fr snudifo35@wanadoo.fr

Rentrée 2017

Compte tenu des effectifs prévus et des informations fournies par l'IA lors du CTSD extraordinaire du 4 juillet dernier, la rentrée dans nombre d'écoles s'annonce difficile.

En effet, l'IA injectera à la rentrée 4,25 postes ETP dans les REP+ et 5,08 dans les REP. Au total, ce sont 13 postes qui seront requis pour le dédoublement des CP en éducation prioritaire. Ces postes seront ponctionnés sur les postes existants puisque ce dédoublement des CP se fera dans le cadre d'une enveloppe fermée, d'un fonctionnement à moyens constants.



Dans une période où les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels ont à ce point été dégradées par les politiques d'austérité de ces dernières années, où nombre d'enseignants sont au bord de la rupture, comme le montre une récente enquête du CHSCT, le dédoublement des classes de CP en éducation prioritaire se fera au détriment de toutes les autres classes.

Au cours du CTSD, FO a été la seule organisation syndicale à voter contre cette mesure de carte scolaire (la CGT refusant de prendre part au vote, la FSU s'abstenant, l'UNSA et le SGEN-CFDT votant pour). Si la mise en œuvre de moyens supplémentaires en éducation prioritaire est indispensable, pour FO elle ne peut se faire que par le biais de créations de postes et non en déshabillant Pierre pour habiller Paul.

C'est donc dans un contexte une nouvelle fois tendu que se tiendra le mercredi 6 septembre à 14h le CTSD de rentrée.

Le SNUDI-FO appelle les écoles à lui faire remonter leur situation via la **fiche de préparation de la rentrée 2017** téléchargeable à partir du site du SNUDI-FO 35 **(http://www.snudifo35.fr)***.

* Faire défiler l'écran vers le bas pour faire apparaître les rubriques qui se trouvent à droite. La fiche de préparation de la rentrée se trouve à la rubrique CTSD.

Emplois aidés : Force ouvrière revendique le maintien de tous les emplois

Dans un courrier du 22 août 2017, le secrétaire général de la FNEC FP FO, Hubert RAGUIN, fait part à Jean-Michel BLANQUER de la vive inquiétude que suscite la décision gouvernementale de réduire de manière drastique, pour des raisons budgétaires, les contrats aidés-CUI (cf.l'article de Médiapart : https://www.mediapart.fr/journal/economie/240817/gel-des-contrats-aides-un-non-sens-social).

D'une manière générale, ce plan de suppressions d'emplois qui frappe les personnels les plus précaires risque de gravement compromettre le bon fonctionnement de l'école et la réalisation de ses missions. Dans les établissements scolaires, bon nombre de missions sont confiées à des personnes en contrat aidé, que ce soit pour l'Education Nationale, ou pour les collectivités locales (AESH pour les enfants handicapés, restauration, nettoyage et entretien des locaux, périscolaire...).

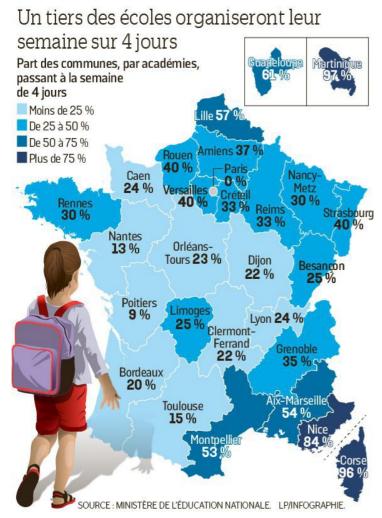
Selon nos informations, dans l'Education nationale, à la rentrée, la baisse sera de 20 000 par rapport au second semestre 2016. Les collectivités territoriales seront durement touchées par cette diminution des emplois aidés : elles recrutent 50 000 emplois de ce type pour le fonctionnement des écoles.

Force Ouvrière, qui a toujours dénoncé le caractère précaire de ces contrats de travail, considère que la seule évolution positive pour les salariés est leur transformation en emplois statutaires de la Fonction Publique (ou en CDI quand il s'agit d'organismes privés) et non leur suppression, mesure qui fragilisera d'autant plus les personnes occupant ces emplois.

Force Ouvrière, dans l'attente de cette nécessaire évolution, revendique le maintien de tous les contrats, et les recrutements à hauteur des besoins.

Rythmes scolaires

A la rentrée, une école sur trois (37 % des communes) reviendra à la semaine des 4 jours.



Ce retour aux 4 jours permettra aux mairies des économies budgétaires conséquentes, économies salutaires dans un contexte de suppression massive des contrats aidés, de fin des subventions de l'Etat et de mort annoncée de la taxe d'habitation. Il leur permettra également de mettre un terme au casse-tête posé par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (difficulté à recruter des animateurs, à harmoniser les transports entre des écoles aux horaires différents...)

Côté enseignants, 8 collègues sur 10 préfèrent revenir aux 4 jours, ne constatant pas de bénéfices pour l'apprentissage des élèves : ce qu'ils gagnaient d'un côté le mercredi matin, ils le perdaient tous les autres après-midis de la semaine. Les enfants étaient tellement fatigués et excités quand ils revenaient en classe après leurs activités du midi qu'ils n'étaient plus capables de travailler correctement.

Côté parents, 71 % sont favorables au retour à la semaine de 4 jours, d'après une enquête de l'IFOP parue dans le JDD du 23 juillet 2017.

Dans le département, 91 écoles (de 82 communes) ont obtenu une dérogation pour

revenir à une semaine de quatre jours. Ce sont essentiellement des écoles rurales où la municipalité et le conseil d'école avaient le même avis. 8 autres écoles (7 communes) n'avaient pas recueilli d'avis unanime, mais le DASEN a pris la décision de les faire passer à quatre jours pour l'année 2017-2018, charge à lui d'en réaliser une évaluation d'ici le 28/02/2018.

Le SNUDI-FO, qui a toujours combattu la réforme des rythmes scolaires synonyme de territorialisation de l'école, est opposé au décret Blanquer et continue de revendiquer le retour à un cadre national. Compte-tenu des aspirations des différents acteurs, seule la semaine de 4 jours peut le permettre.

4 jours par semaine sur 36 semaines pour toutes les écoles de la République!

Parce que la loi travail participe d'une dynamique générale d'isolement des salariés,

Parce que les gouvernements qui se succèdent cassent les cadres nationaux qui nous protègent,

Parce que nous aussi, fonctionnaires et enseignants, sommes visés,

Parce que la casse du code du travail dans le privé va de pair avec la casse des statuts dans la fonction publique,

TOUS EN GRÈVE MARDI 12 SEPTEMBRE 2017 CONTRE LA LOI TRAVAIL Rassemblement à Rennes, place Charles de Gaulle, à 11 h

	Prix de la carte 2017 = 18,50 €											
Echelon	+ prix du timbre mensuel :											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
ROFESSEURS DES ECOLES	•			•	•	•					•	
Stagiaire, Adjoint, ASH, PEMF	12,20	12,66	13,27	13,88	14,49	15,30	16,11	17,17	18,23	19,59	20,95	
Chargé d'école				14,04	14,65	15,46	16,27	17,33	18,39	19,75	21,11	
Directeur d'école 2-4 cl				14,35	14,96	15,77	16,58	17,64	18,70	20,06	21,42	
Directeur d'école 5-9 cl				14,80	15,41	16,22	17,03	18,09	19,15	20,51	21,87	
Directeur d'école 10 cl et +				15,10	15,71	16,52	17,33	18,39	19,45	20,81	22,17	
Hors Classe					22,40	23,96	25,63					
STITUTEURS					•							
Adjoint							13,35	13,96	14,57	15,48	16,84	
Chargé d'école							13,48	14,09	14,70	15,61	16,97	
Directeur d'école 2-4 cl							13,81	14,42	15,03	15,94	17,30	
Directeur d'école 5-9 cl							14,11	14,72	15,33	16,24	17,60	
Directeur d'école 10 cl et +							14,32	14,93	15,54	16,45	17,81	
Spécialisé ASH, IMF							13,65	14,26	14,87	15,78	17,14	
Spécialisé IMFAIEN							14,42	15,03	15,64	16,55	17,91	

Enseignant à temps partiel : prix du timbre au pro rata de la quotité (mi-temps = 50% du timbre...)

Etudiant, Assistant d'Education, EVS, AVS = 60,00 € l'année (carte incluse)

Retraité = timbre à 10,68 € (intégrant les 14,23 € de la vignette UCR)

Le règlement des cotisations peut être effectué par chèque à l'ordre du SNUDI-FO 35

- Fin un seul versement
- Fin plusieurs versements selon votre convenance

le prélèvement mensuel sera de €.

Par prélèvement automatique

- → 1 carte + 12 timbres ; chèque daté du jour de l'adhésion.
- → ou plusieurs chèques envoyés en même temps en indiquant au dos des chèques la date d'encaissement (celle-ci sera respectée).
- → Un chèque pour la carte afin de matérialiser votre adhésion ; joindre un RIB et nous vous ferons parvenir l'imprimé adéquat.

66 % de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt sur le revenu.

Votre carte vous parviendra ultérieurement.

Un reçu fiscal vous sera adressé en temps utile (conservez le précieusement, il ne peut être établi de double).

*	
(Merci de compléter <u>toutes</u> les rubriques suivantes ; l'ensemble des informations demandées nou	
Bulletin d'adhésion et de renouvellement 2017	Date :
NOM - Prénom :	Instituteur / P.E.
Fonction (ADJ, DIR (classes), ASH, etc.):	Echelon :
Adresse personnelle :	
Code postal - Ville :	
Courriel:	
Etablissement d'exercice et son adresse :	
(+ circonscription)	
☐ J'adhère au SNUDI-FO : je paie en versement(s) une carte à 18,50 € et	timbres mensuels
à € l'unité soit un total de €	€.
$\hfill \square$ J'ai déjà payé ma carte annuelle au SNUDI-FO et je paie en versement(s)	timbres mensuels
à € l'unité.	
☐ J'adhère au SNUDI-FO, j'opte pour le prélèvement automatique et je paie une carte	e à 18,50 € ;